



Vous partez en voyage ou en vacances, avez-vous pensé à votre carte d'identité ou passeport ?

Comment procéder pour une carte d'identité :

Pour effectuer cette demande, vous pouvez passer à l'administration communale de Gruyères :

- Une photo récente (moins d'un an), de très bonne qualité vous sera demandée. Nous vous conseillons d'aller chez un photographe professionnel.
- L'ancienne carte d'identité, pour annulation.

Le requérant se présentera en personne pour la signature du formulaire de demande. Les enfants dès 7 ans doivent aussi être présents pour signature du formulaire.

Il faut compter, actuellement, afin que chacun puisse prendre ses dispositions à temps, un **délai d'une semaine à 10 jours** pour l'établissement d'une nouvelle carte d'identité.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal (☎ 026 921 80 90) ou administration@gruyeres.ch.

Comment procéder pour un passeport biométrique :

Auprès du secteur des passeports suisses - biométrie (SPoMi)

Un rendez-vous est obligatoire, sauf cas d'urgence.

- Je remplis la demande et je prends rendez-vous depuis chez moi via le site www.passeportsuisse.ch La démarche la plus simple et la plus rapide.
- Je prends rendez-vous par téléphone au 026 305.15.26. Temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée.

Prérequis

- Être de nationalité suisse.
- [Les mineurs](#) doivent être accompagnés d'un représentant légal.

Commande combinée passeport et carte d'identité.

Vous avez la possibilité de renouveler votre carte d'identité en même temps que votre passeport de manière facilitée et dans la même procédure, pour un coût préférentiel.

Documents à apporter

- Anciens documents d'identité pour annulation.
- Vous n'avez pas besoin d'apporter de photo, celle-ci est prise sur place.

Délai de livraison

- 10 jours ouvrables au maximum, le document est envoyé chez vous en pli recommandé

Tarifs et validités

Adulte

- **Passeport biométrique** CHF 145.– valable 10 ans
- **Carte d'identité** CHF 70.– valable 10 ans
- **Commande combinée passeport et carte d'identité** CHF 158.– valables 10 ans

Enfant

- **Passeport biométrique** CHF 65.– valable 5 ans
- **Carte d'identité** CHF 35.– valable 5 ans
- **Commande combinée passeport et carte d'identité** CHF 78.– valables 5 ans

Que faire en cas de perte ou de vol de son passeport, de sa carte d'identité ?

Toute perte doit être signalée dans un **poste de police**. L'avis de perte doit être produit lors de chaque demande de remplacement d'un document d'identité.

Remarque : en cas de perte de 3 documents d'identité du même type en l'espace de 5 ans, la durée de validité du nouveau document sera limitée à 2 ans (sans incidence sur les émoluments perçus), sauf si la personne concernée rend vraisemblable le fait qu'elle en a pris soin.

Le paiement s'effectue sur place par carte de débit, crédit, Postcard ou en espèces.

Le Conseil communal